

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 03 juillet 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEGHIN Gaël
IMMER Alain
GUINDT Philippe

SIVEC Jean
DEBAILLEUL Delphine
OGER Isabelle
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme donne pouvoir à M. GUINDT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

REUTER Olivier

VIEIRA Christophe

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 942 Devis Anoux Peinture pour aérogommage et peinture candélabres

Considérant la volonté d'entretenir le parc de luminaires de l'éclairage public ; des candélabres fonte nécessitent d'être repeints ; une première partie de 13 candélabres (rue de l'Eglise et rue de la Chapelle) ont été repeints en mai 2023.

Considérant la commission urbanisme du 04/04/2025 favorable pour programmer dans le budget 2025 un entretien de 15 candélabres (rue des Joncs et rue des Romains) ;

Considérant le devis de la société Eurl ANOUX PEINTURE du 27/03/2025 d'un montant de 9.300,00 € HT (11.160,00 TTC), et le tarif unitaire négocié identique à celui de mai 2023 pour des candélabres plus haut (4 mètres pour ce devis et 3 mètres en 2023) :

- Pour un nettoyage par aérogommage propulsant de l'air comprimé dans un assécheur puis dans une aérogommeuse qui propulse du bi carbonate ou de la roche volcanique pour nettoyer sans abîmer le support ;
- Pour une application d'une couche de primaire antirouille de type rustoleum et 2 couches de laque antirouille ;
- Pour une mise en place d'une nacelle ou d'un échafaudage roulant, pour l'exécution des travaux en toute sécurité » et de barrière de sécurité ;

Vu que le budget primitif prévoit à l'article 615231 le budget nécessaire pour couvrir cette dépense ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, pouvoir inclus,

- **Autorise** M. le Maire à signer le devis de la société Eurl ANOUX PEINTURE du 27/03/2025 d'un montant de 9.300,00 € HT (11.160,00 TTC) et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 30 juillet 2025

Le Maire : **Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 30 juillet 2025
Le Maire,